

Le 17 août 2007, l'ouragan Dean, caractérisé par des vents violents (180 km/h en moyenne) et des précipitations importantes (150 à 250 mm en données cumulées), s'est abattu sur les petites Antilles. Une première estimation de la mission interministérielle, dépêchée en Martinique la semaine suivante, évalue les dégâts à 500 millions d'euros, dont 185 millions d'euros devraient être pris en charge par les assurances. L'état de catastrophe naturelle a été décrété dans 54 communes sur les 56 qui en avaient fait la demande, soit les 34 communes de la Martinique et 20 communes de Guadeloupe. Par ailleurs, la procédure de calamité agricole a été mise en œuvre.

Afin d'effectuer une première évaluation de l'impact économique du cyclone Dean, l'iedom a soumis une enquête spéciale aux entreprises qui répondent à son enquête trimestrielle de conjoncture économique. 86 entreprises représentant un effectif total de 4 965 salariés ont répondu, soit 50% des entreprises interrogées. L'échantillon cible correspond aux entreprises de plus de 10 salariés, en conséquence les micro-entreprises, par nature plus fragiles, ne sont pas couvertes par l'enquête.

### Les répondants

	Industrie agroalimentaire	Industries diverses	BTP	Commerce	Tourisme	Services	Total
Nombre d'entreprises	12	19	11	25	8	11	86
Effectifs	494	652	565	1 743	385	1 126	4 965

Les résultats de l'enquête spéciale de l'iedom, ont été complétés, le cas échéant, par des renseignements obtenus auprès d'associations de professionnels et d'institutionnels, et par un recensement des aides aux secteurs d'activité connues à fin octobre 2007.

**Globalement, le tissu économique Martiniquais a été relativement épargné. L'agriculture, la pêche et, dans une moindre mesure, le tourisme apparaissent comme les secteurs les plus touchés. Aucune récolte de banane n'est attendue avant février 2008 (pour une mise sur le marché européen progressive à compter de mars 2008) et les infrastructures de pêche ont été sensiblement endommagées. Le cyclone Dean a davantage touché les particuliers, notamment ceux disposant de logements anciens, les collectivités et bâtiments publics ainsi que les réseaux électriques, téléphoniques, d'eau et de voirie.**

## 1 – Secteur primaire : des dégâts importants

L'enquête réalisée par l'iedom ne couvre pas les entreprises du secteur primaire. Toutefois, les dégâts les plus importants ont été recensés dans ce secteur. La Direction de l'Agriculture et des Forêts (DAF) évalue les dommages indemnifiables à hauteur de 164 millions d'euros au titre des pertes de fonds et des pertes de récolte validées, le 4 octobre 2007, par le Comité Départemental d'Expertise (CDE). Au-delà des plantations de banane, les cultures qui ont enregistré les dommages les plus lourds sont d'abord les cultures maraîchères et vivrières puis l'horticulture. Par ailleurs, les infrastructures de pêche, notamment les dispositifs de concentration du poisson (DCP) et le port de pêche du Vauclin, ont subi des dégâts importants.

Selon les données du CDE, les dommages indemnifiables se déclinent comme indiqué ci-après à la mi-octobre 2007, même s'il faut prendre en considération le délai de latence nécessaire dans le secteur primaire avant toute évaluation définitive :

Secteur primaire	Exploitations sinistrées et à indemniser	Montant des dommages indemnisables (en K€)
Arboriculture	516	2 582,2
Apiculture	40	376,0
Horticulture	134	3 649,6
Banane export	524	21 625,8
Banane créole	269	1 693,8
Cultures maraîchères et vivrières	898	12 219,7
Cultures maraîchères sous abris	5	524,7
<b>Pertes de récoltes cultures</b>	<b>2 386</b>	<b>42 671,9</b>
Arboriculture fruitière	378	3 204,0
Apiculture	41	2 060,6
Horticulture	58	1 368,6
Banane export	512	51 007,8
Banane créole	342	4 599,0
Canne à sucre	100	2 584,6
<b>Pertes de fonds cultures</b>	<b>1 431</b>	<b>64 824,6</b>
Chevaux	5	21,0
Ovins/caprins	129	336,5
Bovins	84	207,2
Lapins	31	53,7
Porcins	48	140,0
Volaille	80	410,6
Prairie	37	77,3
Production laitière	12	101,8
<b>Pertes en production animale</b>	<b>426</b>	<b>1 348,2</b>
Bâtiments d'élevage	245	15 213,0
Hangars à banane	179	13 367,4
Autres bâtiments	468	3 798,3
Serres	145	4 271,9
Clôtures	384	3 701,4
Traces	216	4 536,7
Autres aménagements	598	5 662,5
Autres pertes	711	4 361,4
<b>Pertes d'équipement</b>	<b>2 946</b>	<b>54 912,5</b>
<b>TOTAL</b>		<b>163 757,3</b>

Source : DAF, CDE

L'intégralité des champs de banane a été dévastée et l'Union des Groupements évalue les dégâts entre 130 et 150 millions d'euros. 2000 salariés de la profession sont au chômage technique, soit environ 40 % des effectifs. Par ailleurs, 180 personnes ont été licenciées. Aucune récolte n'est attendue avant février prochain et la production 2007 ne devrait atteindre que 55 % de la récolte 2006. En outre, les expéditions de banane ont été interrompues. Par conséquent, les difficultés du secteur de la banane sont de nature à impacter défavorablement d'autres secteurs d'activité, en particulier les transporteurs, dont certains se consacrent essentiellement à la banane. Enfin, le fret-import se trouve handicapé par un manque de flux de retour, ce qui devrait impacter le coût du trafic d'intrants.

S'agissant de la canne à sucre, le cyclone étant intervenu au cours de l'intercampagne, il est difficile d'évaluer l'impact sur la prochaine récolte. Toutefois, le Centre Technique de la Canne et du Sucre estime d'ores et déjà que la campagne 2008 devrait accuser une diminution de la récolte de 25 % à 30 % par rapport à la campagne 2007. L'estimation des pertes de fonds du secteur canne-sucre-rhum se situe quant à elle aux alentours de 2,6 millions d'euros, dont 1,1 million d'euros consacrés à replanter les plants endommagés et 500 000 euros destinés à couvrir les surcoûts de fertilisation. La profession exprime également des inquiétudes quant à la richesse saccharimétrique de la campagne à venir qui pourrait entraîner un manque à gagner pour les planteurs dont la rémunération est indexée sur la richesse en sucre de la canne.

Au total, l'ensemble de la profession prévoit des tensions de trésorerie et craint que les exploitations, déjà fragilisées par ailleurs, n'éprouvent des difficultés supplémentaires de nature à entraver la poursuite de l'activité.

## 2 – Enquête spéciale de l'Iedom – présentation des résultats d'ensemble

La majorité (84,9 %) des répondants n'a pas constaté de dégradation significative de l'outil de production.

Pour autant, l'impact de l'ouragan sur le courant d'affaires n'est pas négligeable : seuls 36 % des entreprises concernées n'ont pas fait part de diminution immédiate ou anticipée du chiffre d'affaires (CA). En la matière, les secteurs les plus touchés sont le commerce, l'industrie et le tourisme. Une proportion significative des entreprises (10,5 %) a relevé une augmentation du chiffre d'affaires. Il s'agit en particulier d'entreprises du BTP et des services, notamment de nettoyage et de gardiennage. Cependant, pour plus de la moitié des répondants, les relations avec la clientèle ont été perturbées par le cyclone ; c'est notamment le cas dans le tourisme, le commerce et l'industrie agroalimentaire.

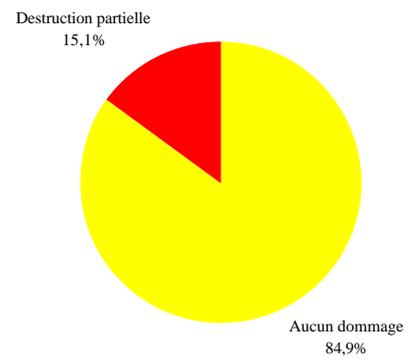
67,4 % des entreprises interrogées ont **déploré des dysfonctionnements des réseaux**, essentiellement en termes d'électricité et de télécommunications. En revanche, **l'impact du cyclone sur la main d'œuvre est moindre** : 86 % des entreprises n'ont pas eu recours au chômage technique et quelques 7% des répondants ont même vu augmenter leurs effectifs, notamment dans le secteur des services (sous-secteurs du nettoyage et du gardiennage en particulier) afin de répondre à l'augmentation du courant d'affaires.

Dans les secteurs concernés, les stocks de matières premières et de produits finis n'ont globalement pas été endommagés. En ce qui concerne les matières premières, 67,7% des répondants estiment que le cyclone n'a pas eu d'impact et 12,9% que l'impact a été limité. S'agissant des stocks de produits finis, les proportions s'établissent respectivement à 67,9% et 17,9%.

Plus de deux tiers des entreprises n'ont **pas relevé de perturbation significative dans leurs relations avec la sous-traitance** et seuls 5,8 % indiquent que les perturbations ont impacté le fonctionnement de l'entreprise. 7 % des entreprises ont dû accroître leur recours à la sous-traitance en raison d'une augmentation de l'activité ou au contraire d'une dégradation de l'outil de production.

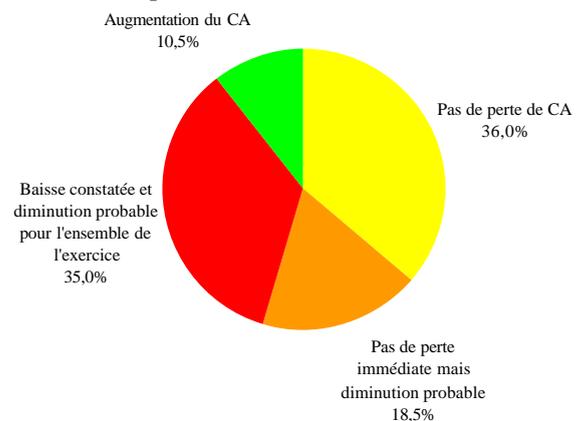
Parallèlement, les dysfonctionnements occasionnés au niveau des infrastructures n'ont pas entravé de manière notable les relations avec les fournisseurs. Seuls 18,6 % des répondants ont constaté des perturbations et la majorité de ceux-ci estime qu'elle n'aurait pas d'impact sur le fonctionnement de l'entreprise.

### Impact sur l'outil de production



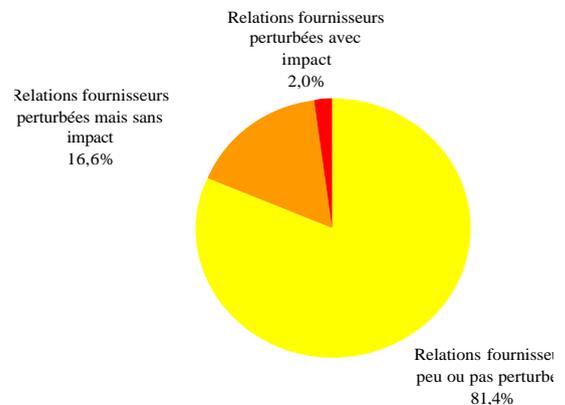
Source : Iedom

### Impact sur le niveau d'activité



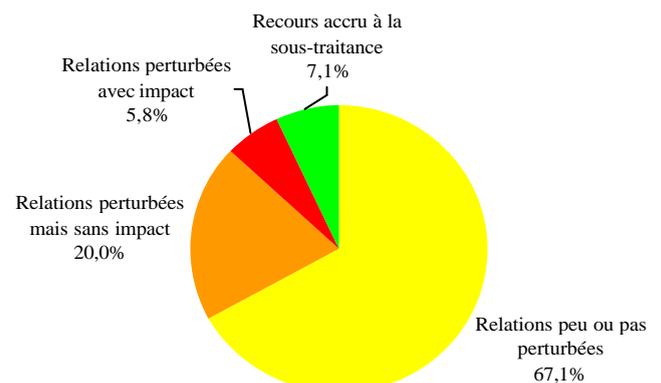
Source : Iedom

### Impact sur les fournisseurs



Source : Iedom

### Impact sur la sous-traitance



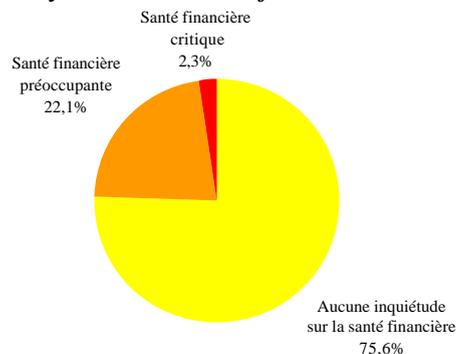
Source : Iedom

Pour les trois quarts de nos répondants, l'effet du cyclone sur la santé financière de leur entreprise aura été minime. De même, ceux qui expriment des inquiétudes indiquent que la dégradation de leur trésorerie n'est pas nécessairement liée au passage de Dean, même s'ils peuvent, dans certains cas, craindre des difficultés à recouvrer certaines créances.

De fait, si elles s'estiment relativement épargnées, les entreprises interrogées craignent la diminution du pouvoir d'achat de leurs clients, qu'il s'agisse de particuliers ou d'autres entreprises. Dans le secteur du commerce, en particulier, nos répondants ont déploré la réallocation des besoins des particuliers durant le mois d'août, d'ordinaire un des plus lucratifs de l'année. Dans ce secteur, comme dans l'industrie, le BTP et l'industrie agroalimentaire, nombreux sont les chefs d'entreprise qui indiquent n'avoir aucune visibilité quant au retour à une situation normale.

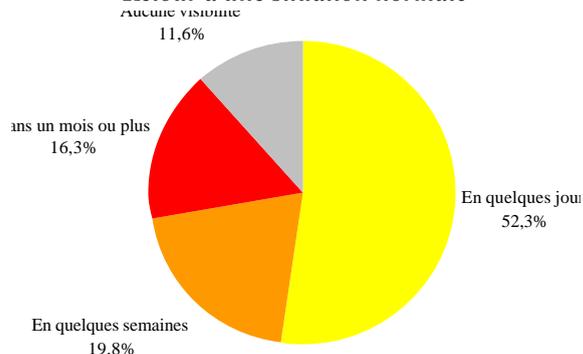
Au total, si plus de la moitié des entreprises interrogées estiment qu'elles ont retrouvé leur niveau normal d'activité en quelques jours, pour un tiers d'entre elles, le processus sera plus long. En conséquence, 26,7% des entreprises estiment qu'il faudra réviser leur plan de développement.

### Impact du cyclone sur la santé financière de l'entreprise



Source : Iedom

### Retour à une situation normale



Source : Iedom

## 3 – Secteur touristique : une image à reconstruire

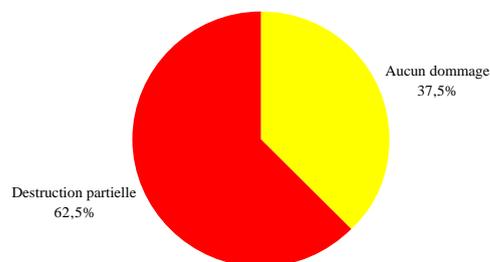
Sur 15 entreprises sondées, seules 8 entreprises ont consenti à répondre à notre enquête relative à l'impact de Dean. Par ailleurs, l'échantillon ne couvre pas les micro-entreprises qui sembleraient avoir été plus vulnérables au passage du cyclone.

5 entreprises affirment avoir subi une destruction partielle de leur outil de production évaluée entre 20 % et 45 %. Les hôtels évoquent notamment des dégâts subis sur les bâtiments, auxquels s'ajoutent, dans le cas des loueurs de voitures, quelques atteintes aux flottes de véhicules. Les répondants évaluent le coût de remise à niveau de leur outil de production dans une fourchette de 48 000 à 250 000 euros. De plus, la moitié des entreprises interrogées a pâti du dysfonctionnement des réseaux. En revanche, une seule entreprise a recouru au chômage technique à hauteur de 15 % de ses effectifs.

Les trois quarts des répondants constatent également une diminution immédiate du CA comprise entre 5 % et 12 % et estiment que cette baisse devrait se porter à hauteur de 10 % pour la totalité de l'exercice. Par ailleurs, 6 des 8 entreprises sondées envisagent de réviser leur plan de développement en raison du risque d'image accru sur la destination, notamment du fait des dégâts subis au niveau des plages et de l'environnement.

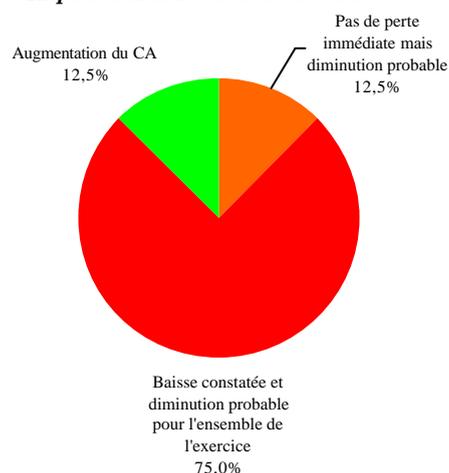
2 entreprises touristiques estiment que les relations qu'elles entretiennent avec leur clientèle n'ont pas été affectées par Dean. En conséquence, 5 répondants envisageaient un retour à la normale après une période d'un mois au minimum.

### Impact sur l'outil de production



Source : Iedom

### Impact sur le niveau d'activité



Source : Iedom

## 4 – Industrie : des tensions de trésorerie anticipées

Moins du quart des répondants ont noté une dégradation de leur outil de production. Pour les entreprises concernées, les dégâts constatés s'inscrivent dans une fourchette comprise entre 5 % et 15 %. Les coûts de remise à niveau de l'outil de production s'échelonnent entre 16 500 euros et un million d'euros.

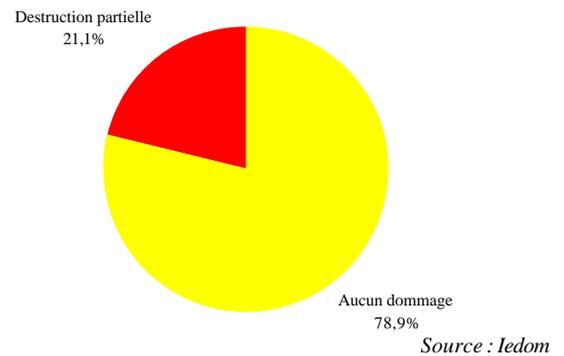
Plus de la moitié des entreprises ont eu à déplorer des perturbations au niveau des réseaux, notamment ceux afférents aux télécommunications et à la distribution électrique. Les atteintes à l'outil de production et les dysfonctionnements des réseaux ont nécessité un recours au chômage technique dans près de 16 % des cas, soit la proportion sectorielle la plus élevée. Les trois quarts des entreprises n'ont cependant pas ajusté leurs effectifs après Dean. 10,5 % des répondants ont constaté une augmentation des effectifs, probablement en raison de l'augmentation du courant d'affaires constatée dans plus de 5 % des entreprises, notamment dans le sous-secteur de la fabrication de matériaux de construction.

Les stocks ont été relativement épargnés. Plus de deux tiers des entreprises interrogées estiment que Dean n'a pas eu d'effet sur les stocks de matières premières, et la proportion correspondante s'établit à hauteur de 79 % pour les stocks de produits finis.

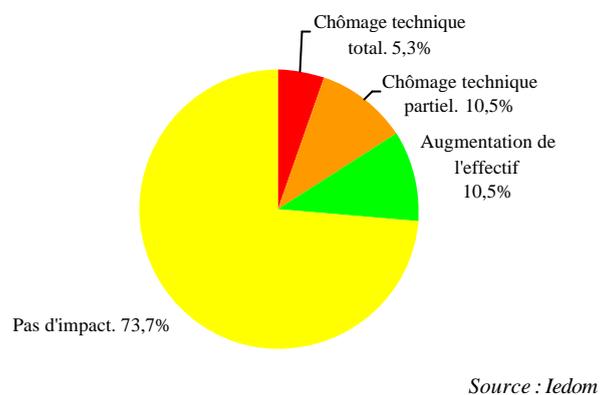
**Le cyclone Dean a directement impacté le courant d'affaires des entreprises industrielles. 47 % d'entre elles ont d'ores et déjà constaté une baisse de leur CA comprise entre 5 % et 45 % et envisagent un manque à gagner estimé entre 5 % et 20 % sur l'ensemble de l'exercice.** En outre, 16 % des entreprises anticipent une diminution de leur CA, sans avoir connu de pertes immédiates.

De fait, **37 % des répondants jugent leur situation financière préoccupante et prévoient des tensions sur leur trésorerie voire des impayés**, d'autant que plus de la moitié des entreprises constatent des perturbations dans leurs relations avec leur clientèle. Au total, si le retour à une situation normale s'effectue rapidement pour plus de la moitié des répondants, une proportion non négligeable estime que ce retour se devrait intervenir à l'issue d'une période d'un ou plusieurs mois (15,8 %). Une proportion similaire indique ne pas avoir de visibilité quant au retour à une situation normale.

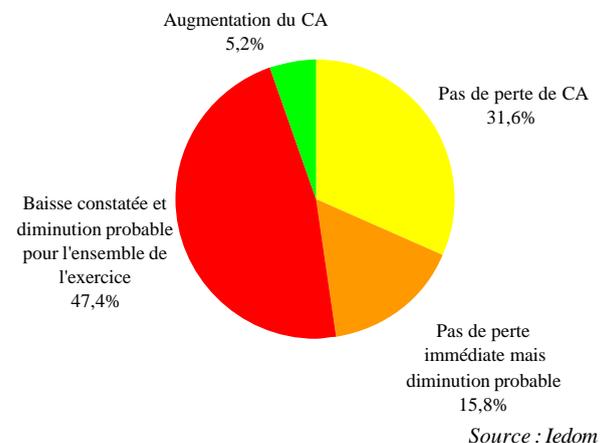
### Impact sur l'outil de production



### Impact sur les effectifs



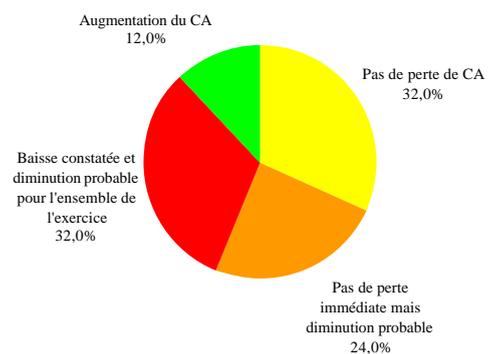
### Impact sur le niveau d'activité



## 5 – Commerce : un impact difficile à apprécier sur la durée

92% des entreprises commerciales ayant répondu à notre enquête estiment que leur outil de production n'a subi que des dégâts mineurs. En revanche, seul un tiers des répondants ne déplore pas de diminution de courant d'affaires. Pour celles qui ont constaté une baisse du CA, évaluée entre 5 % et 30 %, le manque à gagner devrait être compris entre 5 % et 10 % sur l'ensemble de l'exercice. Les quelques entreprises (12 % du total) qui notent une hausse du courant d'affaires se situent dans le sous-secteur du bricolage et de la vente de matériaux de construction du fait des besoins exprimés pour les premières réparations.

### Impact sur le niveau d'activité

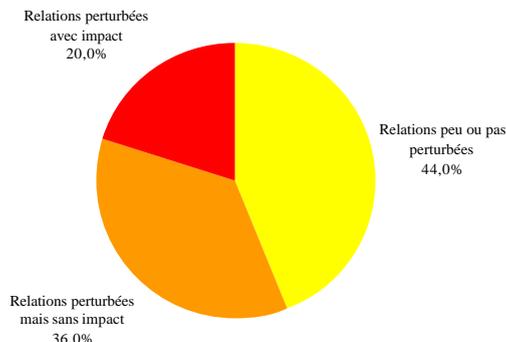


De fait, plus de la moitié des entreprises commerciales interrogées estiment que leurs relations avec la clientèle ont été perturbées en raison de la réallocation des besoins des particuliers et une proportion non négligeable (20 %) pense que ces perturbations sont de nature à impacter défavorablement le fonctionnement de l'entreprise. Pour autant, seul un quart des entreprises interrogées envisage de réviser leur plan de développement pour l'exercice.

Les conditions d'exploitation n'ont globalement pas été affectées. Pour 92 % des entreprises, le recours au chômage technique n'a pas été nécessaire. De même, la quasi-totalité des entreprises a pu maintenir des relations normales avec ses fournisseurs. Parallèlement, 8 % des entreprises interrogées affirment avoir intensifié leur recours à la sous-traitance. S'agissant des stocks de produits finis, l'impact du cyclone aura été extrêmement limité.

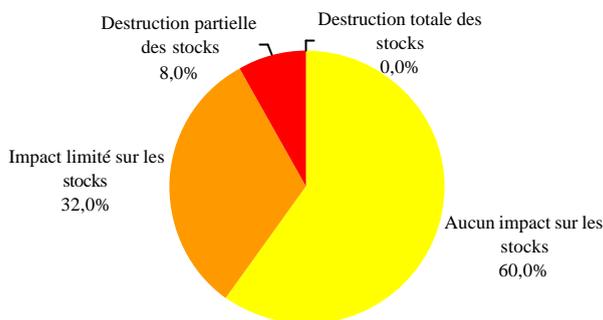
La situation de trésorerie n'appelle pas d'inquiétude particulière pour 84% des répondants, mais pour le reste des entreprises, des préoccupations demeurent quant au pouvoir d'achat des clients. Une proportion équivalente des entreprises (16%) n'a pas de visibilité s'agissant du retour à une situation normalisée. Au total, le passage du cyclone a affecté le courant d'affaires des entreprises commerciales avant la rentrée et les répondants les plus touchés craignent que l'impact soit suffisant pour affecter l'intégralité de l'exercice.

### Impact sur les relations avec la clientèle



Source : Iedom

### Impact sur les stocks de produits finis



Source : Iedom

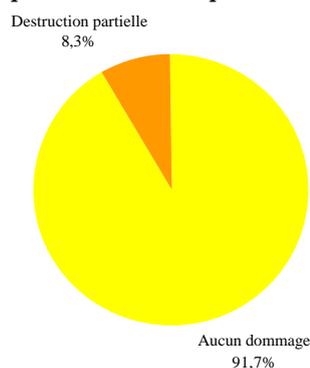
## 6 – Industrie agroalimentaire : un secteur relativement épargné

Dans ce secteur, l'impact du cyclone sur l'outil de production est également limité. Plus de 90 % des entreprises estiment ne pas avoir subi de dommages significatifs.

En revanche, plus de 80 % des entreprises interrogées ont subi des dysfonctionnements de réseaux, notamment en termes de distribution d'eau et d'électricité. Pour autant, les stocks n'ont pas été endommagés : deux tiers des entreprises estiment que leurs stocks de matières premières et de produits finis n'ont pas souffert du passage de Dean. Notre enquête ne recense qu'une entreprise ayant dû recourir au chômage technique partiel et plus de 8 % des entreprises ont dû faire appel à de la main d'œuvre supplémentaire.

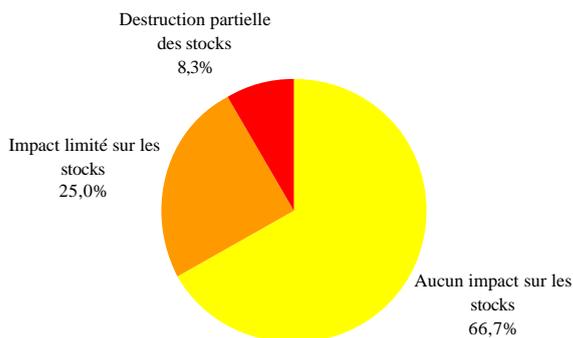
Cependant, le secteur exprime des inquiétudes quant à ses relations avec la clientèle. Seul un tiers des répondants n'a pas constaté de perturbation à ce niveau et près de 42 % des entreprises interrogées estiment que la dégradation de leurs relations avec la clientèle est de nature à impacter défavorablement leur fonctionnement. Pour autant, la quasi-totalité des répondants pense que leur trésorerie ne pâtira pas de l'impact de Dean et n'envisage pas de révision de leur plan de développement.

### Impact sur l'outil de production



Source : Iedom

### Impact sur les stocks de matières premières



Source : Iedom

## 7 – Services : absence de dommages significatifs

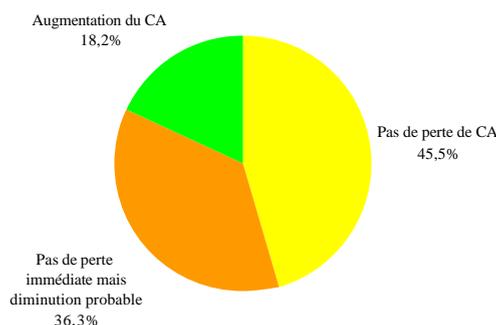
Pour la grande majorité des entreprises des services ayant répondu à notre enquête spéciale (91 %), l'outil de production n'a pas subi de dommage significatif. Il s'agit du secteur où les pertes de CA subies du fait du cyclone Dean sont les moins nombreuses. Par ailleurs, les services et le BTP sont les secteurs au sein desquels les augmentations de CA sont les plus fréquemment observées. Les sous-secteurs du nettoyage et du gardiennage ont particulièrement été sollicités.

Les services ont cependant pâti des dysfonctionnements réseaux dans une proportion de 45,5%. Ce sont notamment les télécommunications qui se sont révélées les plus défectueuses.

Si les relations avec la clientèle ont été perturbées pour près de deux tiers des entreprises commerciales, leur impact sur l'activité aura été globalement limité. En conséquence, le recours au chômage technique n'aura pas été nécessaire et la proportion d'entreprises ayant déclaré une augmentation d'effectif est l'une des plus élevées.

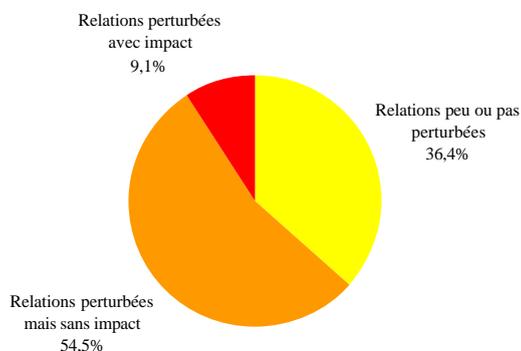
Plus de la moitié (55 %) des entreprises interrogées estiment que le retour à une situation normale s'est fait en quelques jours et une grande majorité (82 %) des répondants est sereine quant à leur santé financière. De fait, une proportion équivalente des répondants considère qu'il n'est pas nécessaire de procéder à une révision de leur plan de développement.

*Impact sur le niveau d'activité*



Source : Iedom

*Impact sur les relations avec la clientèle*



Source : Iedom

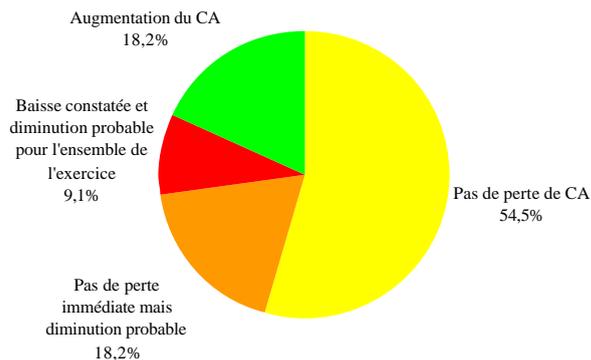
## 8 – BTP : un impact plutôt favorable sur l'activité

Aucune des entreprises du BTP interrogées n'a connu de dégradation de l'outil de production suite au passage du cyclone Dean, même si elles ont toutes subi des dysfonctionnements au niveau des réseaux électrique, téléphonique, routier et d'approvisionnement en eau.

S'agissant du niveau d'activité, le BTP est le secteur le plus épargné et celui qui recense, avec les services, les augmentations de CA les plus significatives. En revanche, les acteurs manquent de visibilité sur la commande publique. Si les entreprises qui expriment des inquiétudes quant à leur santé financière sont plus nombreuses que dans les autres secteurs, elles soulignent que les tensions de trésorerie préexistaient souvent au passage du cyclone Dean.

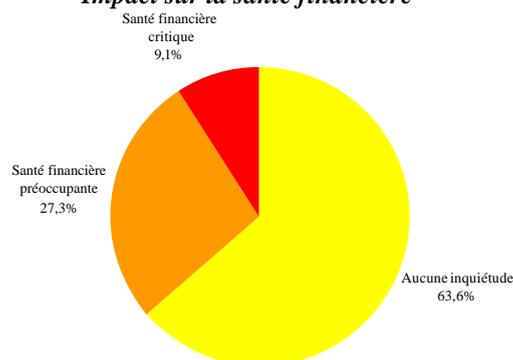
Pour les deux tiers des entreprises interrogées cependant, le retour à une situation normale s'est fait en quelques jours et 72,7% estiment que le cyclone ne justifie pas une révision de leur plan de développement. En revanche, l'analyse des commentaires de nos répondants fait ressortir des craintes relatives à d'éventuels retards dans la progression des chantiers.

*Impact sur le niveau d'activité*



Source : Iedom

*Impact sur la santé financière*



Source : Iedom

## 9 – Recensement des principales aides à fin octobre 2007

Certaines aides aux entreprises martiniquaises sont en cours d'attribution. Par ailleurs, l'état de catastrophe naturelle, déclaré le 20 septembre 2007, et publié le 16 novembre au Journal Officiel, devrait faciliter l'indemnisation des personnes et des biens. Si les enveloppes globales des aides de l'Etat et des collectivités territoriales sont encore difficiles à apprécier, quelques aides sectorielles ont d'ores et déjà été communiquées :

- **Les contributions financières de l'Etat** ont principalement concerné sur les points suivants :
  - le Ministère de l'Agriculture a accordé 4,5 millions d'euros aux petits exploitants de polyculture et d'élevage, dont 3 millions d'euros pour la Martinique. 500 000 euros sont en outre accordés aux entreprises évoluant dans les secteurs de la pêche et de l'aquaculture, dont 375 000 euros pour la Martinique. Chacune des entreprises concernées devrait recevoir entre 1500 euros et 3000 euros. Il est également prévu un dégrèvement de l'impôt foncier calculé proportionnellement aux pertes de récoltes.
  - Le Secrétariat d'Etat à l'Outre Mer a versé 625 000 euros pour les dossiers d'extrême urgence (2 400 dossiers pour la Guadeloupe et la Martinique). Par ailleurs, une enveloppe globale de 61 M€ dont 51,5 pour la Martinique, a été débloquée au titre du fonds de secours. Elle vise notamment à couvrir les dommages aux biens non assurés des sinistrés, qu'ils soient particuliers, agents économiques (1,5 M€ d'ores et déjà versé aux agriculteurs), associations ou collectivités.
  - Le Fisac (fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce) s'est également mobilisé par le biais d'une aide exceptionnelle de 5 millions d'euros à destination des secteurs du tourisme, de l'hôtellerie et de la restauration.
  - Le Secrétariat d'Etat au tourisme, dans un effort de relance de la destination, a mis en place une cellule d'information sur la Martinique et la Guadeloupe, et finance une campagne de promotion des Antilles françaises, programmée en novembre à l'issue du salon Top Résa, estimée à 3 millions d'euros. 2,5 millions d'euros seront consacrés à la promotion des Antilles dans l'hexagone et 500 000 euros seront destinés à celle de la Martinique dans le reste de l'Europe et aux Etats-Unis. Le Comité Martiniquais du Tourisme contribue à ces actions à hauteur de 70 000 euros, en sus de ses autres campagnes de promotion. Les compagnies aériennes qui desservent les Antilles françaises et les tour-operators ont également annoncé la mise en place de tarifs incitatifs au troisième trimestre 2007.
  - Enfin, l'Agence française de développement (AFD) a mis en place un « fonds Dean » à hauteur de 2 M€ pour les entreprises sinistrées et les collectivités par le biais de prêts bonifiés.
- Le **Conseil Régional** a adopté début octobre un dispositif d'aides évalué à près de 30 millions d'euros. dont les enveloppes prévisionnelles suivantes :
  - 7,5 millions d'euros pour les communes ;
  - 600 000 euros pour la pêche et l'aquaculture ;
  - 2 millions d'euros pour les entreprises artisanales, industrielles et commerciales ;
  - 600 000 euros pour les entreprises touristiques ;
  - 400 000 euros pour l'élevage ;
  - 820 000 euros pour l'environnement ;
  - 3 millions d'euros pour les pertes de récolte (hors banane et canne) ;
  - 11 millions d'euros pour les particuliers.
- Le **Conseil Général** a également mis en place un dispositif d'aides se déclinant comme suit :
  - 1,5 million d'euros de contribution au comité de coordination des secours d'extrême urgence ;
  - 1,2 million de versement partiel d'aides à destination des particuliers;
  - 24 millions d'euros affectés aux actions sur le réseau routier (632 km)
  - 3,9 millions d'euros affectés aux actions portuaires et maritimes

- Grâce à la mobilisation d'un fonds spécial, un dispositif d'accompagnement renforcé a été mis en œuvre par la Direction du Travail et les partenaires sociaux afin d'assurer une meilleure prise en charge du **chômage partiel**. Ainsi, pendant le premier mois de chômage partiel, l'entreprise sera indemnisée à hauteur du SMIC horaire ou de 50% du salaire réel. Au-delà de cette période, l'Assedic indemniserait directement le salarié. Cette mesure devrait bénéficier à la grande majorité des exploitations agricoles, dont 3 000 salariés pour la seule filière banane.
- Le **secteur primaire** est le plus touché, et le versement anticipé des aides européennes (notamment s'agissant de la banane) fait partie des mesures souhaitées par la profession. Ainsi, la clause du POSEI assurant la continuité du versement des aides communautaires aux exploitants n'ayant pu assurer leur production est engagée. En conséquence, la Commission Européenne a autorisé le versement, dès le 16 octobre, d'une avance de 50 % sur les paiements directs au titre de 2007 pour les secteurs de la banane et de l'élevage. Concernant la banane, le remboursement des avances de trésorerie est reporté de janvier 2008 à janvier 2009. En outre, le Fonds d'Assurance Formation des Salariés des Exploitations Agricoles a annoncé le déblocage de 12 millions d'euros en vue de financer des actions de formation pour les employés victimes de Dean. Environ 3 900 personnes sont concernées par ce dispositif.